

LA *focale* RÉGIONALE

#6

Novembre 2017

CONNAISSANCE
ET TERRITOIRES
EN RÉGION

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



CONNAISSANCE
DU TERRITOIRE

RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

CONNAISSANCE

ET TERRITOIRES

EN RÉGION

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Pour définir et articuler des stratégies d'aménagement aux différentes échelles territoriales qui les composent, les Régions doivent mobiliser connaissance et expertise. Par ailleurs, les évolutions des cadres de l'action publique issues des

réformes territoriales ainsi que la loi pour une République numérique, invitent les Régions à innover en matière d'ingénierie territoriale. Dans cette perspective, la connaissance produite sur et par un territoire est un enjeu fort en

termes de capacité de décision et d'action publique.

Toutefois, l'élaboration de politiques de développement et d'aménagement durable des territoires est rendue complexe par de multiples recompositions issues de



l'évolution de l'organisation territoriale (fusions des Régions, recombinaison intercommunale...). L'organisation thématique de la production d'information, la pluralité des échelles, des périmètres d'intervention et des acteurs compliquent la construction d'une vision globale et partagée des dynamiques territoriales à prendre en compte.

Dépasser ces limites suppose une **mise en commun des savoirs et savoir-faire** pour favoriser l'émergence d'une intelligence territoriale. Il s'agit de mutualiser les ressources en matière d'information,

d'expertise et de prospective permettant d'analyser et de comprendre les territoires et leurs contextes, afin de construire une action collective.

C'est le rôle des Régions, identifiées par le code général des collectivités territoriales, comme compétentes pour organiser la production d'études intéressant le développement économique, social et culturel régional. Elles doivent également coordonner et organiser l'acquisition et la mise à jour de données nécessaires à la description, à l'observation et à l'évaluation des politiques territoriales. Enfin elles

doivent rendre ces données accessibles et favoriser leur réutilisation. C'est pourquoi, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a adopté le 20 octobre 2017 une Stratégie Régionale pour la Connaissance du territoire. A partir des résultats d'une étude sur les acteurs, les formes et les modalités de production et d'usage de la connaissance territoriale en région, cette Focale numéro 6 présente le dispositif innovant que la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, a choisi de mettre en œuvre dans le cadre de sa stratégie.





Les enjeux de la connaissance territoriale en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le nouveau « chef de filât » régional en matière de connaissance du territoire issu de la Loi NOTRe (voir encadré) et les contraintes budgétaires accrues rendent nécessaire une redéfinition des modalités d'intervention régionale en faveur de l'ingénierie de la connaissance du territoire.

Cette redéfinition s'appuie sur trois caractéristiques, issues d'un état des lieux et d'une analyse comparative qui mettent en évidence en région Provence-Alpes-Côte d'Azur :

Une offre fragmenté et complexe à appréhender

Le nombre d'acteurs dans le champ de la connaissance du territoire (producteurs de données, producteurs d'études, ...) et le nombre de médias (sites institutionnels, observatoires thématiques, ...) augmentent la dispersion de la connaissance et en rendent la visibilité et le partage difficiles.

Des territoires inégaux devant l'ingénierie de la connaissance

Les moyens d'ingénierie mobilisables varient considérablement d'un territoire à l'autre (agences d'urbanisme, Syndicats Mixtes de gestion des Parcs naturels régionaux, ingénierie propre des EPCI...). Le manque d'ingénierie dans les territoires ruraux contrastant avec la technicisation de la connaissance dans les espaces métropolitains.

Un fonctionnement territorial en réseau à consolider

Plusieurs réseaux professionnels et thématiques se sont organisés pour être force de proposition auprès des territoires afin de les accompagner, de les former et d'être si possible en « amont » de l'expression des besoins.

Toutefois leur bon fonctionnement est déterminé par la présence d'un « noyau dur » d'adhérents qui dynamisent et fédèrent les acteurs au sein du réseau.

Dans ce contexte, la consolidation de l'ingénierie de la connaissance territoriale apparaît indispensable, pour que les exercices de planification débouchent sur une mise en œuvre opérationnelle. C'est pourquoi afin de concrétiser l'objectif d'égalité des territoires affiché par le SRADDET, la Région a adopté une Stratégie régionale pour la connaissance du territoire.



UNE COMPÉTENCE RÉGIONALE RENFORCÉE PAR LA LOI NOTRe

La loi NOTRe : article L 4211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

« La région a pour mission, dans le respect des attributions des départements et des communes et, le cas échéant, en collaboration avec ces collectivités et avec l'Etat, de contribuer au développement économique, social et culturel de la région par :

- 1. Toutes études intéressant le développement régional (...);**
- 2. La coordination, au moyen d'une plateforme de services numériques qu'elle anime, de l'acquisition et de la mise à jour des données géographiques de référence nécessaires à la description détaillée de son territoire ainsi qu'à l'observation et à l'évaluation de ses politiques territoriales, données dont elle favorise l'accès et la réutilisation »**

Etude pour la mise en réseau des acteurs de la connaissance

Centrée sur la connaissance produite au service de l'action publique, une étude « Connaissance et Territoires » a été conduite de septembre 2015 à juillet 2016 par le laboratoire PACTE de l'Université de Grenoble selon trois phases : un état des lieux des acteurs de la connaissance en région Provence-Alpes- Côte d'Azur, une analyse des pratiques et des organisations de la connaissance territoriale, et enfin une série d'ateliers de travail partenariaux pour préfigurer une mise en réseau des acteurs de la connaissance en région.

LES ACTEURS DE LA CONNAISSANCE EN RÉGION

L'étude sur la connaissance territoriale en région Provence-Alpes- Côte d'Azur distingue les utilisateurs et les producteurs de données et d'informations territoriales. Les structures peuvent relever à différents moments des deux registres. De la même manière, elles peuvent également être tant productrices qu'utilisatrices de connaissance territoriale.

Certaines structures productrices de données et d'informations capitalisent et redistribuent la donnée « brute » aux territoires, c'est notamment le rôle du

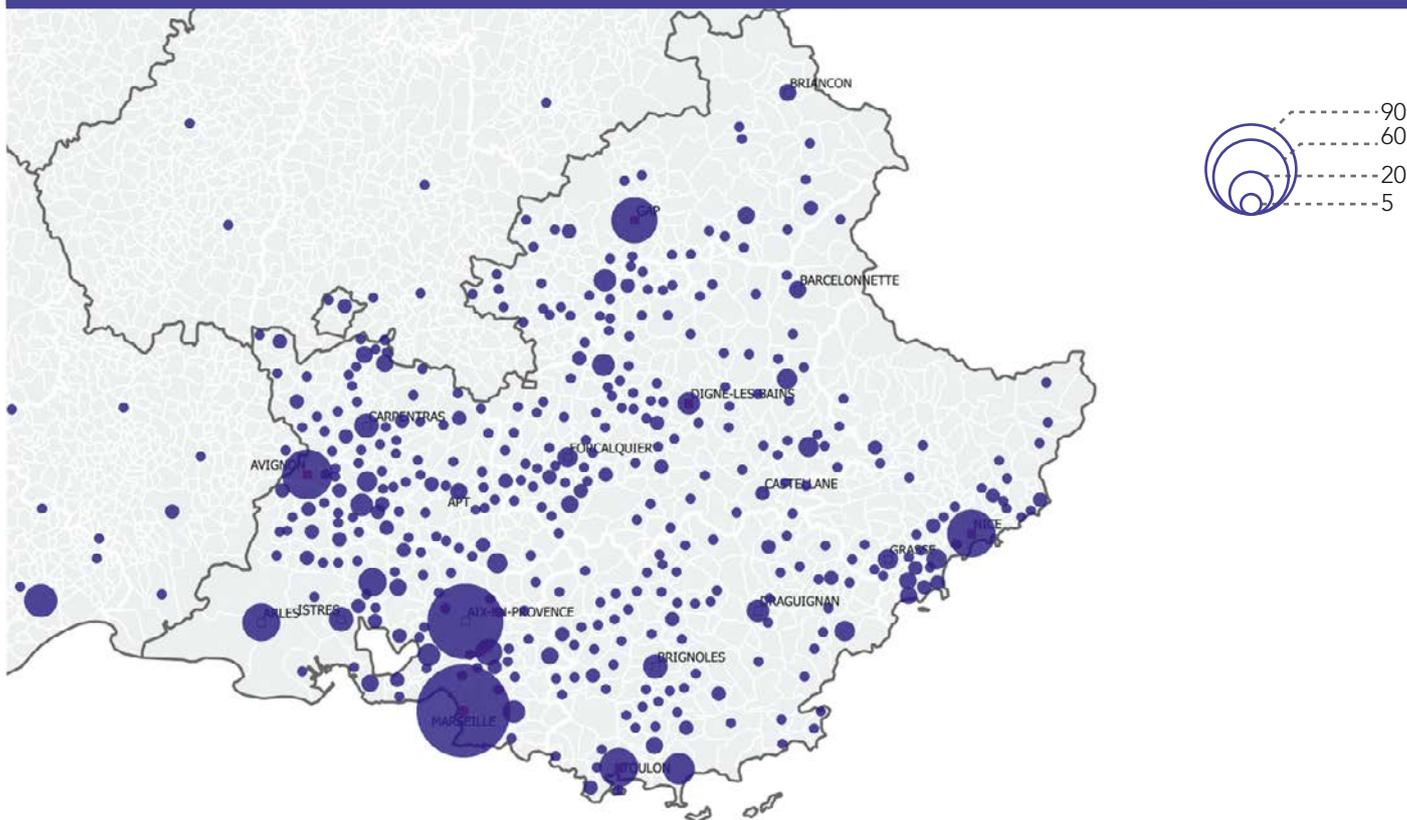
CRIGE (Centre Régional d'Information Géographique) pour les données géographiques, d'autres proposent des données « digérées », analysées, passées aux filtres de leurs savoirs faire, comme par exemple les agences d'urbanisme et les observatoires thématiques.

Les structures utilisatrices peuvent « attraper » cette production via différents canaux : open data, études, publications, communications, rencontres... et/ou chercher l'information chez d'autres utilisateurs. Des flux d'échanges s'opèrent ainsi selon la demande et les besoins des acteurs lors de projets de territoires, de demandes thématiques spécifiques, de choix politiques...

Qui sont les utilisateurs de connaissance ? Les collectivités territoriales et leurs EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale), les structures œuvrant en matière de développement (associations de développement régionales, locales), les acteurs du conseil et de l'accompagnement de l'action publique (bureaux d'étude).

Les structures productrices de connaissance, sont quant à elles, les structures et organismes d'Etat (INSEE, services statistiques ministériels et établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche), les structures parapubliques et associatives régionales organisatrices et gestionnaires de données et d'informations (observatoires et centres de ressources régionaux).

RÉPARTITION SPATIALE DES USAGERS DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE EN PROVENCE-ALPES- CÔTE D'AZUR



THÈMES, MODES DE PRODUCTION ET RÔLES DE LA CONNAISSANCE EN RÉGION

La connaissance territoriale peut être définie comme la capacité de transformation de données et d'informations à des fins stratégiques. La connaissance est donc l'information accompagnée de l'expérience, de la mise en valeur, du traitement et de son

ordonnement au regard des besoins des acteurs territoriaux.

La mobilisation de connaissances en matière environnementale est une pratique commune à l'ensemble des utilisateurs et des producteurs. Toutefois, les questions environnementales et économiques sont principalement mobilisées par les territoires (l'environnement est traité plutôt par les Parcs Naturels Régionaux, l'économie par les Pays). Les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) abordent moins tant

les questions socio-économiques que les questions d'habitat et de mobilité. Les thématiques relevant des domaines socio-culturels sont parmi les moins citées par les territoires (voir l'encadré : Les thématiques de la connaissance régionale).

En 2015, la Région Provence-Alpes- Côte d'Azur participaient ainsi au financement de 23 observatoires régionaux mobilisés par les territoires selon les thématiques spécifiques traitées (environnement, économie, culture, transports...).

LES THÉMATIQUES DE LA CONNAISSANCE TERRITORIALE

	+	-
	LES PLUS CITÉS	LES MOINS CITÉS
 ENVIRONNEMENT	Agriculture et alimentation Biodiversité Eau, gestion de l'eau Transition énergétique	Gestion des déchets Climat
 ECONOMIE	Développement économique Tourisme et loisirs	Inégalités d'accès à l'emploi Economie sociale et solidaire
 SOCIO-CULTUREL	Politiques culturelles Equipements Populations	Egalité des chances H/F Sécurité publique
 MOBILITÉ DÉPLACEMENT	Mobilités douces Transports en communs	Temporalités Accessibilités PMR
 HABITAT	Rénovation de l'habitat Périurbanisation	Accès au logement Logement social

Parmi les formes privilégiées de la connaissance, les diagnostics et études sont mobilisés dans les petites villes, arrières pays et espaces ruraux, alors que les espaces métropolitains ont souvent recours aux observatoires. L'étude montre ainsi que la connaissance sert essentiellement à mieux se comprendre pour agir. En ce sens, elle est en grande partie d'abord un outil d'aide à la décision grâce à une meilleure compréhension des problématiques. Les fonctions de veille territoriale, d'évaluation et d'aide à la gestion sont en revanche peu développées.

Toutefois, le diagnostic en tant qu'outil prédominant est questionné quant à son sens et sa capacité à produire ou guider l'action territoriale. En effet, les conditions d'usage et d'appropriation des connaissances paraissent difficiles à objectiver, tout comme leurs effets sur la décision ou l'innovation publique. L'accroissement d'informations et

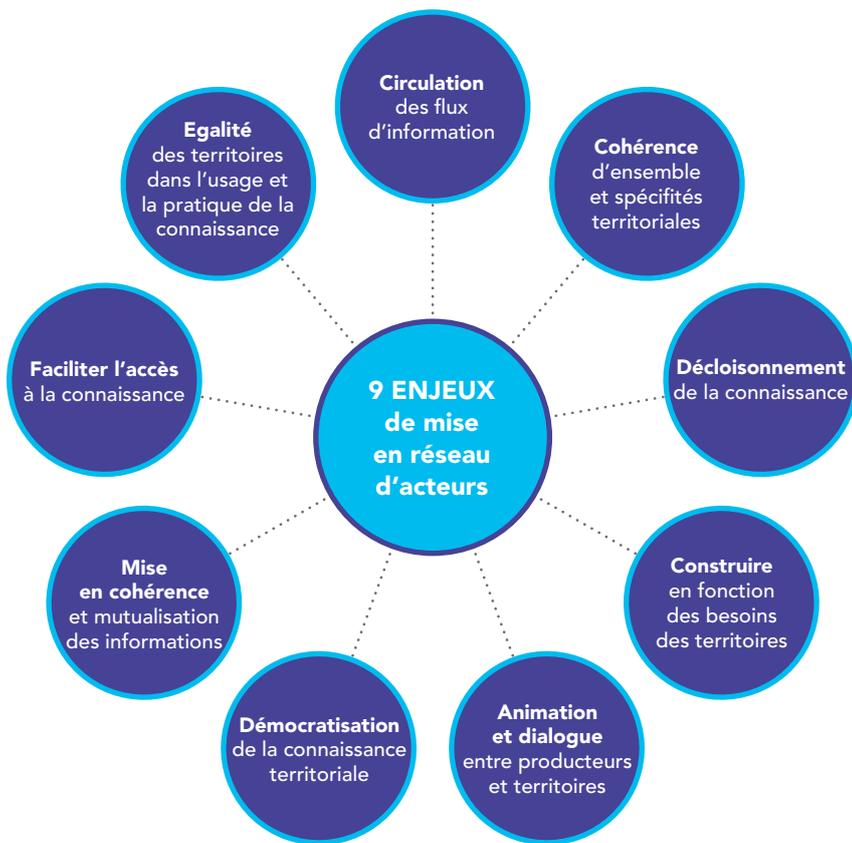
leur circulation accélérée par les nouvelles technologies permet certes un accès facilité et des usages démultipliés, mais au risque parfois d'une normalisation et d'une technicisation des représentations des réalités observées. De plus, la connaissance ne peut augmenter la qualité des propositions et la capacité à agir que si elle contribue à alimenter un capital de compétences collectives accumulées au sein des organisations et/ou sur les territoires.

Les territoires sont inégalement dotés en ingénierie. Les agences d'urbanisme sont bien présentes sur les territoires métropolitains mais n'interviennent que peu sur les territoires ruraux et arrières pays de Provence-Alpes- Côte d'Azur. Enfin, le recours à l'expertise des Universités est faible quels que soient les territoires.

Au total, la connaissance est produite de manière disparate sur les territoires, participant à complexifier son accès et sa

capacité de mutualisation. Les configurations sont multiples dans la construction et la diffusion de la connaissance. Les difficultés observées sont symptomatiques des configurations territoriales : manque d'ingénierie dans les territoires reculés, technicisation de la connaissance dans les espaces métropolitains.

Un des enjeux révélés par l'enquête concerne la capacité de pouvoir accéder à des données appropriables en adéquation avec les spécificités territoriales et réciproquement la capacité des territoires à se saisir et traiter les données. Il existe des besoins de mutualisation et de clarification des lieux d'accès à la connaissance. L'analyse des discours et des matériaux produits par les acteurs rencontrés fait également apparaître des enjeux communs sur la question de la mise en réseau des acteurs de la connaissance (voir l'encadré « Les neuf enjeux de la mise en réseau des acteurs »).



Si la Région apparaît comme l'institution légitime dans l'articulation entre territoires et connaissance territoriale, l'efficacité de son intervention repose d'une part sur la prise en compte de l'égalité des territoires dans leur capacité à accéder et à utiliser les données en fonction de leur spécificité, et d'autre part sur l'animation du dialogue entre producteurs et utilisateurs afin de structurer et faire monter en compétences des communautés professionnelles sur les thématiques à enjeux régionaux.

LES ENSEIGNEMENTS D'UN BENCHMARK DE RÉSEAUX RÉGIONAUX

Le benchmark conduit sur l'organisation de la connaissance dans d'autres régions avait pour objectif de s'enquérir d'expériences et de structurations existantes susceptibles de nourrir la réflexion sur une organisation de la connaissance territoriale. Le focus mis sur les organisations en réseau permet d'explorer

les conditions concrètes d'une mise en lien des notions de « réseau », « connaissance » et « territoires ».

Les quatre réseaux existants enquêtés, relèvent de deux types d'initiative : l'une sous l'égide de la Région, qui souhaite « territorialiser » sa compétence économique en accompagnant les développeurs sur les territoires ; l'autre provient d'une volonté commune des acteurs de se fédérer afin de créer un lieu, une structure d'échange, de formation, de sensibilisation sur des questions d'actualité ou qui émanent de besoins et attentes des territoires.

Dans l'ensemble, si la Région n'est pas forcément l'initiatrice de ces projets, son rôle est incontournable au regard de ses compétences et dans le portage financier des projets (notamment dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région). Elle joue par conséquent un rôle important dans l'organisation de ces démarches.

Les structures de réseaux établissent un programme partenarial avec les services

de la Région et s'adaptent en fonction des besoins des territoires. Il existe une forme de souplesse dans l'organisation ; la Région pilote et définit les thématiques à traiter, mais laisse aux structures porteuses la liberté d'organisation et de gestion du réseau. Les territoires et les développeurs font également remonter leurs demandes et leurs attentes aux réseaux. Le programme est ainsi orienté en fonction des retours du terrain. Les thématiques abordées de manière récurrente touchent aux préoccupations environnementales et énergétiques, économiques, aux alternatives dans les pratiques actuelles des modes de faire (tiers lieux, nouvelles formes d'économies...). Une forme de régularité existe dans l'organisation et l'accompagnement des territoires, mais est ponctuée par des demandes spécifiques en fonction de la vie des projets, des territoires, de l'actualité...

Le nombre de partenaires (actifs ou inactifs) est relativement hétérogène et difficile à quantifier. Cependant, on peut constater que les intercommunalités et leurs techniciens sont des interlocuteurs privilégiés de ces réseaux. Cette dimension partenariale rencontre cependant des configurations distinctes et pose alors la question du public cible qu'interpellent les réseaux (élus et/ou techniciens et/ou citoyens).

Le principal atout de ces communautés professionnelles réside dans leur capacité à générer de la confiance réciproque

Le principal atout de ces communautés professionnelles, réside dans leur capacité à générer de la confiance réciproque avec leurs partenaires et adhérents en se positionnant comme acteur central dans leur accompagnement, leur formation, leur professionnalisation. La confiance réciproque naît de l'historicité de la structure et d'une présence permanente sur les territoires. Pour l'ensemble des réseaux interrogés, la présence de personnes relais auprès des territoires est systématique, se traduisant sous forme de référents au sein des services ou de chargés de missions territorialisés.

Si les modes d'organisation diffèrent, des éléments communs peuvent être idéalement assemblés dans un espace collaboratif de la connaissance territoriale à même de mutualiser les besoins, coordonner les moyens et co-construire une intelligence territoriale au service du développement et de ses acteurs.



Vers une stratégie régionale pour la connaissance du territoire en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Ce travail de réflexion sur l'organisation de la connaissance territoriale en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'inscrit dans la perspective de la mise en œuvre d'une Stratégie Régionale de la Connaissance.

L'objectif est non seulement d'accroître la capacité de l'institution régionale à exercer son rôle de chef de file sur ses compétences propres et permettre son évaluation, mais aussi d'alimenter la réflexion des acteurs du territoire parfois démunis en ressources stratégiques internes.

Cette stratégie délibérée le 20 octobre 2017, doit permettre à la Région de faire de l'ingénierie de la connaissance territoriale un catalyseur de dynamiques et de projets locaux, dans une ambition régionale d'aménagement et d'égalité des territoires.

LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE CETTE STRATÉGIE SONT :

1. Impulser une intelligence territoriale qui permette une meilleure prise en compte des priorités régionales, articulées avec celles de l'État, des Départements et des EPCI.

2. Augmenter les capacités des territoires pour la réalisation de leurs projets territoriaux grâce à une mutualisation des ressources de l'ingénierie de la connaissance.

3. Partager l'ingénierie territoriale de la connaissance au service d'une efficacité accrue, du stratégique à l'opérationnel, de l'échelle régionale à l'échelle locale.

LES CINQ PRINCIPES D'ACTIONS SONT :

1. L'accessibilité : la connaissance territoriale n'a de sens que si elle est accessible et partagée. Face à la fragmentation des informations et des données, la Région promeut l'ouverture des données, la diffusion et la mise en visibilité des informations ;

2. Le partenariat : la Région privilégie le partenariat avec les différents acteurs régionaux de la connaissance territoriale, dans le respect des compétences de chacun. Elle contribue ainsi à la construction d'une

communauté régionale d'expertise sur les études et les données ;

3. La mutualisation : la Région soutient la mutualisation, tant dans le développement et l'usage des outils que dans la production ou l'acquisition des données. Elle contribue ainsi, grâce aux économies d'échelle et dans un contexte de contrainte financière, à une action régionale plus efficiente ;

4. La transversalité : le cadre d'action partenarial et mutualisé contribue à faire vivre un principe de transversalité déssectorisant l'action publique régionale, les dispositifs partenariaux et mutualisés permettant l'accès à une commande d'études transversale aux différentes directions et services opérationnels de la Région ;

5. L'opérationnalité : le souci d'opérationnalité enfin, guide l'ensemble des actions menées, il ne s'agit pas de produire une connaissance savante mais appliquée aux politiques territoriales, le recours au diagnostic s'étant désormais banalisé comme instrument d'action publique partenarial.

LES OUTILS DE LA RÉGION POUR LA CONNAISSANCE DU TERRITOIRE

1. PRODUIRE LA CONNAISSANCE TERRITORIALE AVEC DES PARTENAIRES DE NIVEAU RÉGIONAL.

Il s'agit de produire une expertise pour l'aménagement du territoire et le développement régional à destination des techniciens territoriaux, en lien avec les grands schémas stratégiques de l'institution (SRADDET, SRDE2I).

La Région développe des partenariats d'études avec l'INSEE, les agences d'urbanisme et les établissements

d'enseignement supérieur pour constituer un programme d'études annuel. Celui-ci a pour objectif la production d'analyses dans les champs de l'aménagement et de l'économie au service du développement des territoires. Ces études structurent des réflexions prospectives exploratoires à l'échelle régionale. Lancées dans le cadre de marchés publics, elles favorisent la prise en compte des enjeux de long terme et de l'évolution de la société et des modes de vies de vie dans les politiques publiques et les projets portés par l'institution régionale.

Enfin, la Région met en œuvre des conventions avec l'IGN (Institut National de l'Information Géographique et Forestière) pour constituer un socle de bases de données géographiques à grande échelle sur l'ensemble de son territoire.

Par ailleurs, la Région organise des collaborations avec des centres de ressources régionaux :

- **Des observatoires régionaux** dans divers champs thématiques : mobilités/transports, climat, biodiversité, foncier, santé... Souvent partenariaux, ils ont vocation à produire de la connaissance et des analyses (indicateurs, tendances et leur évolution) à disposition des acteurs de Provence-Alpes Côte d'Azur, dont les collectivités territoriales (par exemple pour l'élaboration des Scot, Plans de Déplacement Urbains, etc.) ;

- **Des centres de ressource régionaux** en géomatiques, comme par exemple le CRIGE (voir encadré).

LE CENTRE RÉGIONAL DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR (CRIGE PACA)

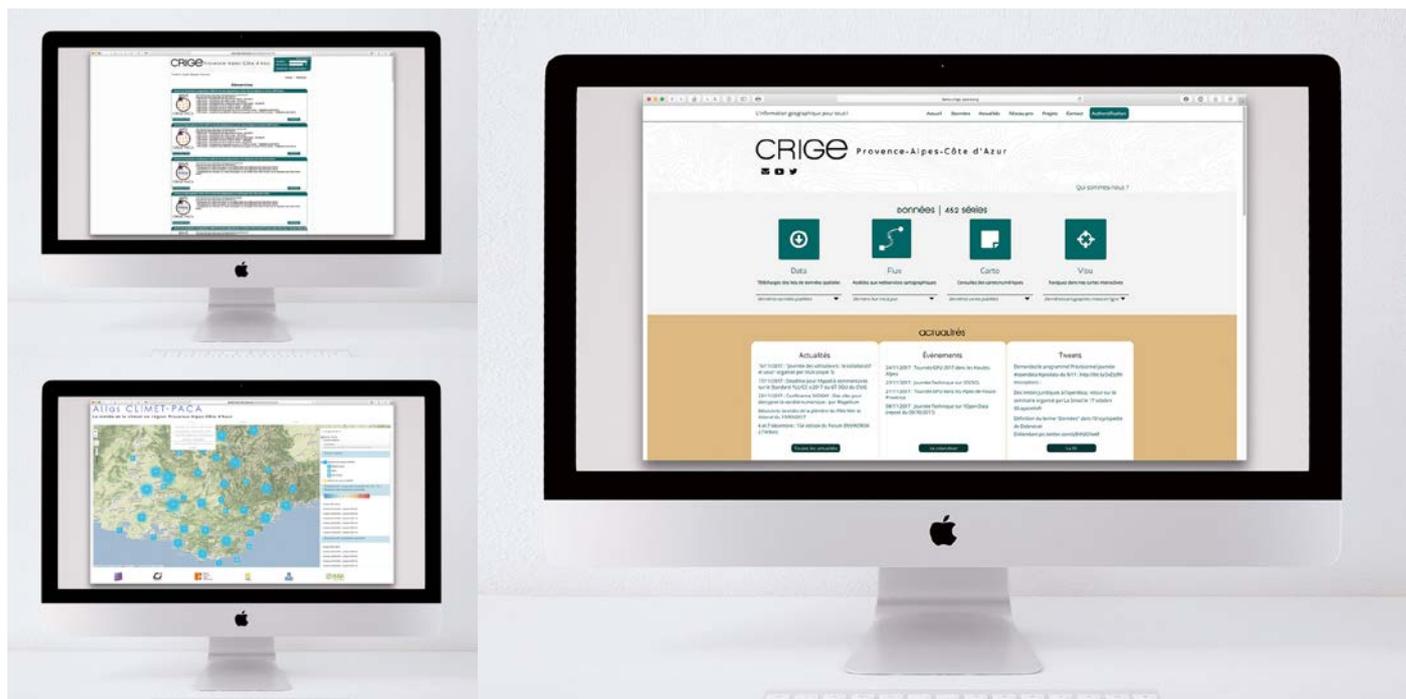
CRIGE

Première structure géomatique régionale créée sur le territoire français et pionnière dans son domaine, le **CRIGE** est aujourd'hui une Infrastructure de Données Géographiques reconnue au niveau national et européen.

Depuis sa création fin 2002 par l'Etat et la Région, son principal objet consiste à développer les usages, la production, l'ouverture et le partage d'information géographique. Il assure notamment l'animation de la communauté géomatique régionale et la diffusion des données géographiques sur son géoportail.

Association loi 1901, il est présidé par la Région et financé aujourd'hui par ses fondateurs, les 6 Départements, les Métropoles et les Communautés d'agglomération.

Il joue un rôle clé d'opérateur technique dans les démarches mutualisées d'acquisition ou de production de données géographiques.



www.crig-paca.org/



2. FOURNIR UN APPUI TECHNIQUE AUX TERRITOIRES BASÉ SUR LE PARTAGE DE L'INGÉNIERIE

Cette mission s'appuie sur des plateformes mutualisées de services numériques (voir encadré sur le Portail de la Connaissance)

qui ont pour fonction de mettre en commun et rendre disponibles des ressources de type base de données, documents, liens internet...

Cet appui technique repose également sur l'animation de communautés professionnelles (Pôles Métiers) organisées

autour de l'échange de données, de leurs usages et plus largement des pratiques d'observation en région. Il permet enfin de mettre à disposition des outils d'observation sophistiqués au service de l'action publique (voir encadré sur le projet Urbansimul).

LE PORTAIL « CONNAISSANCE DU TERRITOIRE »

« **Connaissance du territoire** », est un centre de ressource en ligne, regroupant données, cartes et études. Permettre leur réutilisation est un gage d'accessibilité et offre un service à forte valeur ajoutée, c'est pourquoi le site propose un d'outil d'analyse et d'exploitation des données. Une ligne éditoriale spécifique, met en visibilité les travaux menés par la Région et ses partenaires.

Pensé comme un portail, le site « **Connaissance du territoire** » propose des ressources d'intérêt régionales, et s'articule avec les démarches de planification de la Région

Une nouvelle version sur un site dédié, proposera en 2018, un accès unique simplifié à une base de données structurée, via un moteur de recherche adapté.

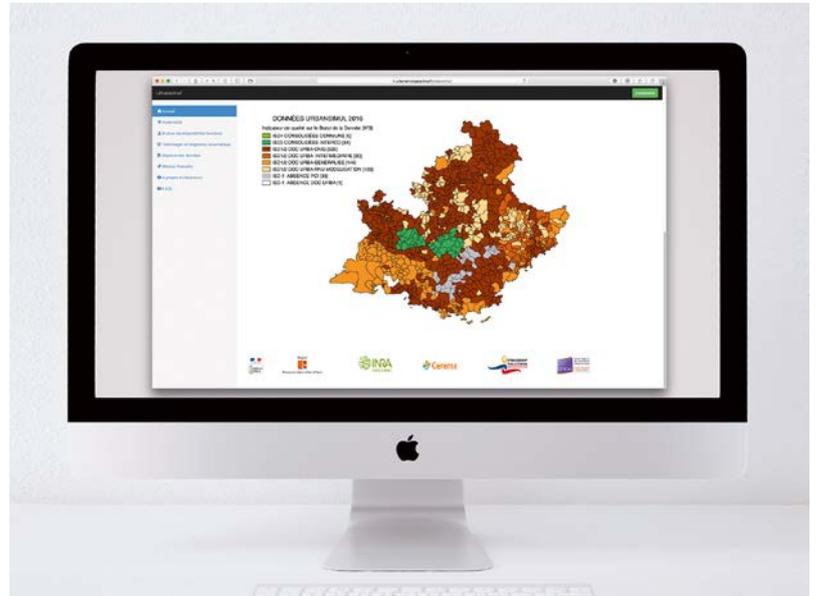


<http://www.regionpaca.fr/connaissance-du-territoire.html>

« **Urbansimul** » est un outil d'analyse et de prospective sur le foncier. Il s'agit d'un logiciel issu de conventions successives entre l'unité de recherche Inra Ecodéveloppement (Avignon) et les acteurs régionaux de l'aménagement du territoire (Région, Etat/DREAL, CRIGE PACA, CEREMA Méditerranée) qui propose des analyses et des simulations de l'occupation du sol et de sa régulation, à l'échelle parcellaire, sur l'ensemble du territoire régional.

Il permet d'identifier l'offre foncière et les gisements par un repérage automatique des parcelles disponibles pour l'urbanisation, et délivre aux acteurs publics de la planification urbaine et de la prospection foncière une série d'outils de diagnostic et de prévision sur les dynamiques foncières et l'urbanisation.

Cet outil sera mis à disposition des acteurs locaux le **21 novembre 2017** sur les sites du Cerema et de la Région.



3. DIFFUSER LES RÉSULTATS AUPRÈS DES CITOYENS.

L'objectif poursuivi est rendre disponible des études et des données pour éclairer les débats publics par la promotion de l'ouverture des données, la diffusion et la mise en visibilité des informations sous des formats communicants.

Il s'agit ici de privilégier une politique de valorisation de la connaissance du territoire par le déploiement d'une ligne éditoriale et l'animation de rencontres autour de l'intelligence territoriale privilégiant l'interdisciplinarité programmées en collaboration avec l'Etat et le CESER.

Au total, la Stratégie régionale pour la connaissance des territoires vise la mise en synergie de ces différentes fonctions afin de concrétiser un véritable service public régional de la connaissance territoriale.



Eclairages

Castells M.

La société en réseaux. L'Ere de l'information
Fayard, Nouvelle Ed., 2010

Guéry H., Maurin L.

Les enjeux de l'observation sociale locale
Informations sociales, 2013/5 n°179, p. 76-83, 2013

Innerarity Daniel

Rien d'impossible : Démocratie et société de la connaissance
Editions PUG, 2015

Janin Cl., Grasset E., Lapostolle D., Turquin E.

L'ingénierie, signe d'intelligence territoriale ?
Economica, 2011

Lazzeri Y., Fialaire J

De l'ingénierie territoriale à l'intelligence territoriale pour des territoires durables
Carnet de recherche : Les Notes du Pôle, 2016
(<http://pddtm.hypotheses.org/>).

Le Roy A., Offredi C.

La quantification au service de l'observation sociale locale : à quelles conditions ?
Revue Française de Socio-Economie, n°7, 2011

Lussault M.

L'homme spatial
La construction sociale de l'espace humain
Seuil, Coll. La couleur des idées, 2007

Offner J-M., Pumain D.

Réseaux et territoires. Significations croisées
Edition de l'Aube, 1996

Pasquier Romain

Pouvoir régional et action publique en France
Net.doc n°145, CEREQ, 2015
(<http://www.cereq.fr/content/download/15960/128687/file/netdoc145.pdf>)

Vanier M.

Demain les territoires. Capitalisme réticulaire et espace politique
Hermann, 2015

Vial D.

La connaissance comme outil de dialogue entre acteurs
Mémo ORM , n°59, mars 2014
(<http://www.orm-paca.org/La-connaissance-comme-outil-de-429>)

